

Publication: L'Express; Date: Fév 23, 1950; Section: None; Page: 4



A propos du terrain de sports des Charmettes, à Neuchâtel

# Petit poisson deviendra grand...

Si un héritage ou une loterie rendait propriétaire d'un ballon de football un de nos lecteurs de Neuchâtel qui ne ferait pas partie d'un club sportif et que celui-ci était pris de l'envie de remplacer l'habituelle partie de cartes qu'il dispute avec ses amis, par un petit match, où pourrait-il se rendre ?

Les équipes corporatives et celle des P.T.T., membre de l'A.S.F.A., ont dû résoudre le problème. Elles durent, on le sait, renoncer au stade de Cantonal; ne trouvant pas à utiliser ensuite quelque parcelle de notre territoire communal, elles finirent par demander aide et hospitalité aux localités de Colombier et de Boudry. C'est ainsi que joueurs de Commune, Vuillomenet, Métaux précieux, Dubois Jeanrenaud, Pisoli et Nagel, Brunette et Suchard, Caloric, Cheminots accomplissent ce qu'on appelle en termes sportifs « le déplacement du Bied » à l'occasion de chaque match de championnat.

L'espoir que Neuchâtel puisse avoir bientôt un nouveau stade se fit jour dans l'esprit de ces footballeurs authentiquement amateurs, lorsque le Conseil communal porta son attention sur le terrain des Charmettes qui, durant toute la guerre, avait été mis au service de M. Wahlen.

Dans le rapport du Conseil communal au Conseil général qui fut établi avant la séance du 6 février dernier, nous trouvons ce qui suit :

**EXTENSION DU TERRAIN DES CHARMETTES.** — Ce terrain communal qui pendant la guerre avait été mis en culture, a été rendu à sa destination première en 1948, les travaux ont toutefois été limités à un hersage des anciennes surfaces cultivées.

Le regain d'activité des nombreuses sociétés sportives de notre ville (environ 40 clubs ou groupes de sociétés de gymnastique, d'athlétisme ou de football) s'est manifesté en 1949 par une série de demandes de mise à disposition de terrains de jeux. Les possibilités de location des terrains existant sur territoire des communes voisines devenant de plus en plus limitées, notre ville se doit d'aménager au plus vite un deuxième terrain de football répondant au mieux aux dimensions minimales admises, soit 90 sur 50 mètres, avec une dénivelé de 0,5 à 1 % au maximum.

La première étape du Centre sportif, en voie d'exécution, améliore et complète le terrain de football du P.-C. Cantonal et celui de jeux scolaires et de gymnastique de la Pierre-à-Mazel. Le grand terrain d'athlétisme avec piste de course n'est prévu qu'en seconde étape, soit d'ici huit à dix ans. En attendant, nous nous proposons d'aménager sur le terre-plein existant au sud des immeubles de la Rivaraine, environ 4000 mètres carrés, soit un demi-terrain d'entraînement, permettant d'épargner quelque peu les deux premiers terrains, actuellement surchargés. Le terrain de gymnastique de Serrières est en ordre; par contre, les dimensions actuelles du terrain de jeux de 60 sur 30 mètres ne peuvent être étendues qu'avec l'avancement de la décharge sur le lac; d'ici dix ans environ, il sera possible de les porter à 100 sur 60 mètres. Le remblayage de l'ancienne carrière de la Coude permettra de doter ce quartier en 1952 d'un terrain de jeu scolaire et de gymnastique (de 70 sur 35 mètres).

Ainsi, en aménageant le terrain des Charmettes, la ville disposera dès 1950 de trois grands terrains de football ou d'athlétisme la deuxième étape du centre sportif amènera un quatrième grand terrain et l'extension à

Serrières un cinquième terrain vers 1960 ce qui n'a rien d'excessif pour une ville de notre importance et compte tenu de ses nombreuses écoles.

Le terrain des Charmettes présente à son extrémité ouest une partie étroite d'une largeur utile qui varie de 30 à 40 mètres sur une longueur de 40 mètres; nous y aménagerons une place de gymnastique en remplacement de celle du Crêt et l'équiperons des vestiaires (construction en bois) récupérés de l'ancien terrain de la Maladière. L'aménagement de ce terrain de gymnastique correspondra à peu près à celui de Serrières.

Le solde du terrain des Charmettes s'étend vers l'est à une largeur nette d'au moins 50 mètres, par contre sa dénivelé primitive de 1 à 2 % augmente rapidement. Il s'agit de remblayer la partie est du terrain de telle façon que l'on arrive à maintenir une pente longitudinale vers l'est de 1 % ou maximum en nous arrêtant pour le moment du moins à une longueur du terrain de jeux de 70 mètres.

A cet effet, 1500 mètres cubes de remblais suffisent; par contre, pour porter sa longueur à 90 mètres, il faudrait 2300 mètres cubes supplémentaires dont nous ne disposons pas actuellement.

Ce rapport atteste bien le souci de nos édiles de doter Neuchâtel d'installations sportives un peu confortables. Ce souci est louable à

tout point de vue; la jeunesse, les autorités scolaires et les multiples associations de développement physique en tireront bénéfice. C'est du reste la seule manière de développer les sports que de mettre des places à la disposition des jeunes enfants. C'est à l'âge de dix et douze ans que l'on apprend le mieux à jouer à football. Cet apprentissage, on le fait spontanément et sans conseils de quiconque. L'esthétique de notre cité ne saurait du reste souffrir de la présence de ses places de verdure, car l'herbe ne peut qu'enjoliver.

Faisons un peu de statistiques. Actuellement, chaque habitant de Neuchâtel dispose de 2,2 m<sup>2</sup> de terrain de sport. Quand la première étape du centre sportif sera achevée, il jouira de 3,5 m<sup>2</sup>. Les comparaisons sont intéressantes. L'habitant de Vevey se voit attribuer 3,4 m<sup>2</sup> de terrain de sport. Celui de Soleure 4 m<sup>2</sup>, celui de la Chaux-de-Fonds 2,75 m<sup>2</sup> (mais des projets d'extension des stades sont en voie de réalisation), Bienne est sans doute champion avec 5,80 m<sup>2</sup>. Il faut dire ici que cette ville est encadrée en son côté est par un sol plat et facile à aménager, alors que Neu-

châtel est « pris en sandwich » par le lac et Chaumont.

Lors de sa séance du 6 février, le Conseil général accorda volontiers le crédit de 35,000 francs nécessaires au stade des Charmettes. Ce crédit, il faut le signaler, représente un supplément de 10 % à celui accordé à la première étape du centre sportif.

Il se trouva néanmoins un conseiller, M. Brandt, pour faire remarquer que les dimensions de ce terrain n'étaient pas réglementaires, parce que trop restreintes. Le Conseil communal expliqua alors que, le terrain étant en forte pente, il faudra encore 10,000 francs pour pousser la longueur du stade à 90 mètres. Ce nivellement se fera, mais sans appel à des crédits extraordinaires.

Disposant de son budget habituel, la commune achètera du matériel de remplissage et parviendra d'ici trois ans à donner aux Charmettes des dimensions normales.

Les travaux sont en cours. Au printemps, tout sera terminé. La partie réservée à la gymnastique et à l'athlétisme (où sont construits vestiaires et douches) pourra être immédiatement employée. Les hockeyeurs sur terre et les footballeurs devront attendre l'automne pour commencer leur activité en cet endroit. Il faut que l'herbe ait le temps de prendre une racine robuste.

Un problème se pose cependant: les directeurs du football corporatif nous ont informé que tant que le terrain des Charmettes n'avait pas des mesures qui correspondraient à celles qui sont exigées dans leur règlement, ils continueraient de se rendre à Colombier. En sorte que ce stade, durant un certain temps encore, ne satisfera pas aux besoins de la population...

De la patience est encore nécessaire.

Nous formulons donc le vœu que ce nouveau stade ne demeure pas longtemps un nain inutile. Le groupement corporatif mérite un large soutien. Il réunit des ouvriers, des employés de bureau qui, ayant passé toute la semaine à travailler, s'adonnent à un délassement sain. Sans prétention, avec bonne humeur, ils aiment « taper » sur un ballon le samedi après-midi, réservant, comme le souhaite le général Guisan, le dimanche à leur famille.

Une entrepris industrielle de Cortaillod vient de faire don à ses employés d'un beau stade. Neuchâtel, souhaitez-le, fera bientôt de même à l'égard de ses nombreux footballeurs amateurs et contribuables.

R. Ad.